



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Délégation Finistère Nord

Eau & Rivières de Bretagne
6, rue de Pen ar Creac'h
29200 Brest
02 98 01 05 45

Dossier suivi par Mickaël Raguénès
finistere@eau-et-rivieres.org

Monsieur Jean-Luc PIROT
Commissaire enquêteur
Hôtel de ville de Brest
2 rue Frézier
CS 63834
29238 BREST Cedex 2

À Brest, le 15 janvier 2021

Objet : Remarques de l'association Eau et Rivières de Bretagne apportées à l'enquête publique concernant la remise en état des quais d'armement de la Base navale de Brest

Monsieur,

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013).

Eau & Rivières de Bretagne a examiné le dossier concernant la Remise en état des quais d'armement de la Base navale de Brest et en ressort les éléments suivants :

Il convient en préambule de noter - et de s'en féliciter - que des dossiers de ce type fassent désormais l'objet d'une évaluation environnementale plus formelle.

Les travaux en eux-mêmes semblent à première vue d'ampleur limitée (11 500 m³), dans un environnement extrêmement artificialisé. Néanmoins, la Rade abri du port militaire de Brest n'est pas considérée comme une masse d'eau fortement modifiée mais comme faisant partie intégrante de la **masse d'eau marine Rade de Brest**. Si la rade abri présente certes un hydrodynamisme plus faible, elle reste cependant ouverte sur la rade de Brest et des transferts existent malgré tout entre les zones. L'ensemble de la Rade de Brest, support de **biodiversité** mais aussi d'**activités économiques** (pêche, conchyliculture) ou de baignade et **loisirs nautiques** doit donc être préservée de la diffusion de polluants et respecter les normes de qualité des eaux marines édictées dans la **Directive Cadre Européenne sur l'Eau** et relayées par le **SDAGE Loire-Bretagne**.

Le point le plus préoccupant est bien entendu celui des **sédiments dragués et réutilisés**. Si les concentrations sont réellement peu élevées, la réutilisation dans le projet des sédiments semble acceptable.

Néanmoins, les quais concernés sont des postes industriels (1.1.2), et non de simples postes d'accostage. On y (a) conduit des travaux lourds à quai, impliquant l'**emploi de produits polluants** (hydrocarbures, solvants, peintures...), y compris sur les ponts et structures des navires, où il n'existe pas d'installations de recueil. Compte tenu de ce passé, et notamment de certaines tolérances accordées aux navires militaires, il est donc fort probable qu'une partie de ces sédiments soient très pollués (TBT, métaux lourds et hydrocarbures. ...). Or le document soumis présente à nos yeux un **état des lieux insuffisant des contaminants** présents dans ces sédiments portuaires et tout porte à croire que cette réalité ne soit pas rendue très visible par l'échantillonnage réalisé qui souffre de deux biais importants :

- les sondages carottés (3.1.1 p.27 et 28), tout comme les prélèvements des scaphandriers d'ailleurs, sont réalisés assez loin - une vingtaine de 20 m - des bords de quai (et non "en pied de quai", comme indiqué au 3.1.3.13...), qui sont les zones où la concentration de polluants est logiquement la plus grande (notamment d'ailleurs parce que la dynamique est assez faible le long des quais) ; s'ils peuvent représenter les teneurs moyennes, ils sont probablement loin des teneurs maximales (et ils dépassent pourtant apparemment le seuil haut GEODE N2, déjà discutable).

- la constitution d'un échantillon moyen sur toute la carotte fait aussi baisser les concentrations (NB : ce sont deux des méthodes classiques pour "gommer" les sédiments pollués dans des sédiments moins pollués et faire ainsi baisser les concentrations) ; la troisième étant de constituer un échantillon moyen sur un transect - avec autant de points loin du pied de quai que nécessaire pour que la concentration moyenne soit acceptable...)

Sur la base de cet échantillonnage, il n'y aurait pas de raison d'appliquer des procédures de dragage et de traitement des matériaux distinctes en fonction de la distance au quai, mais ça aurait peut-être été nécessaire si des échantillons avaient été prélevés sur un profil perpendiculaire au quai, et avaient montré des **variations importantes des concentrations** (ce qui est le cas dans la plupart des ports industriels...). C'est d'autant plus facile que cette partie du dragage sera faite à la pelle mécanique à partir du quai, donc très précisément.

La totalité des sédiments dragués avec ces normes "moyennes" peut donc de ce fait être réutilisée, plutôt que de procéder à un dragage fractionné (fractions polluées/moins polluées) qui obligerait ensuite à traiter une partie de ces sédiments comme "dangereux".

L'échantillonnage des sédiments analysés évite les pieds de quai, où on pourrait s'attendre à des concentrations plus élevées, qui pourraient **remettre en cause la stratégie unique de traitement**, et montrer la nécessité d'un traitement différencié (dragage séparé, traitement séparé) d'une partie des sédiments dragués.

Les sédiments dragués à la drague aspiratrice seront "pré-ressuyés" sur la zone du chantier (p.38), et rejetés après un simple contrôle des MES ; on peut donc comprendre que les polluants en solution seront directement rejetés à la mer, avec pas mal d'hypothèses (p.40) conduisant à conclure que cette concentration sera acceptable, analyse que nous ne partageons pas.

Les sédiments dragués seront "stockés provisoirement pour permettre leur assèchement naturel" sur le site du Portzic. S'il y a un stockage à l'air libre, il est probable qu'il y ait des écoulements d'eau contenant des polluants et/ou des besoins de pomper l'eau pour éviter un débordement en cas de pluie. Ces **eaux contaminées devront impérativement être récupérés et traités**. L'évacuation en décharge des sédiments issus de cette évaporation manque de précision : en effet, il conviendra de suivre et de les prendre en charge correctement ces **sédiments forcément chargés en polluants**.

Nous demandons que soit mis en place un système de retenue et/ou de filtre de ces sédiments et polluants lors des dragages. Une surveillance accrue de la qualité des eaux (chimie, turbidité, biologie..) pendant et après le dragage devra se mettre en place dans la rade-abri et à la sortie de celle-ci.

Dans l'état actuel du dossier et notamment au vu des incertitudes quant au niveau de contamination des sédiments dragués, Eau & Rivières de Bretagne donne un avis défavorable à la remise en état des quais d'armement de la base navale dans les conditions présentées.

**LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL ET VICE-PRÉSIDENT
D'EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE**

JEAN-YVES PIRIOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY PIRIOU', with a long horizontal stroke extending to the right.